



# Économie et développement durable

## ➤ Synthèse de travail du groupe n° 6 du “Grenelle Environnement”

Le groupe de travail 6 avait pour mandat de proposer de nouveaux modes de développement économique intégrant les principes du développement durable en favorisant l’emploi et la compétitivité.

Afin d’articuler les impératifs liés à la maîtrise de l’énergie, à la lutte contre le réchauffement climatique, à l’assainissement des eaux, au recyclage des déchets, avec le dynamisme économique et l’emploi, il est proposé que soit établie une stratégie générale d’information du citoyen. Cette stratégie pourrait passer par la coordination des signaux (prix différenciés, informations, formations) qui sont transmis aux citoyens et par la modération dans le recours aux énergies et aux ressources non renouvelables utilisées par les différents secteurs économiques.

### Améliorer et mieux diffuser les indicateurs de développement durable

- ❑ Le groupe propose que l’INSEE et l’Institut français de l’environnement (IFEN) testent et proposent des indicateurs de produit intérieur brut et d’empreinte écologique.
- ❑ Mise au point d’un “ tableau de bord d’indicateurs du développement durable ” diffusé auprès du Parlement et de la Nation.



## **Donner une information écologique sur les produits et les services**

Les diverses propositions sont :

- Développer l'information sur l'empreinte écologique des produits. Les différents secteurs économiques concernés pourraient travailler ensemble sur ce sujet.
- Développer l'éducation et la formation aux achats qui favorisent le développement durable. Amplifier les campagnes de mobilisation sur la maîtrise de l'énergie, les déchets et l'écoconsommation.
- Constituer un observatoire pour améliorer la connaissance des impacts sur l'environnement et sur la santé des matières et des produits, afin d'informer les entreprises, les salariés et les consommateurs. Il alerterait les pouvoirs publics en cas de risque et ferait des propositions pour améliorer la réglementation. Dans le cadre des débats, cette proposition n'a pas fait l'unanimité.

## **Promouvoir une publicité responsable**

- La publicité pourrait être incitée à mettre en scène des comportements qui ne soient pas contraires aux principes de la préservation de l'environnement et du développement durable, éventuellement en travaillant avec les spécialistes de ces questions.

## **Mobiliser les outils économiques en faveur de l'environnement**

Les diverses propositions sont :

- Évaluer l'efficacité des aides publiques, des subventions, des dépenses fiscales ou des dotations aux collectivités territoriales.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, sans faire courir de risque à la compétitivité des entreprises.
- Installer d'une taxe sur les rejets de gaz à effet de serre, après qu'une analyse de son impact macroéconomique ait été menée.

## **Mettre en place une tarification efficace des nuisances liées aux transports**

Il est envisagé de :

- Calculer la rentabilité des produits en y intégrant le coût de leurs effets sur l'environnement.
- Débattre sur l'installation d'un péage kilométrique pour les poids lourds sur les autoroutes publiques.
- Assurer les voitures en installant un système "d'éco-pastille" avec des systèmes de bonus malus. Cette mesure doit être envisagée en prenant en compte les inégalités de pouvoir d'achat.

## Favoriser la recherche et le développement des technologies favorables au développement durable

- ❑ Mener une politique ambitieuse de recherche développement, de manière à mettre au point des moyens innovants et écologiques de production industrielle, afin qu'ils intègrent les objectifs du développement durable.
- ❑ Promouvoir les projets de recherche sur l'impact social et économique des politiques de développement durable.

## Promouvoir une économie qui encourage les processus de location, de réemploi et de recyclage

- ❑ Développer les expériences dans ces différents domaines.

## ➔ Principes et mesures énoncés

- ❑ Toutes les décisions publiques devront faire l'objet d'une étude de leur impact écologique, et en particulier climatique.
- ❑ Les projets proposés devront faire la preuve de leur prise en compte des impératifs environnementaux et de développement durable.
- ❑ Le principe de précaution doit être généralisé, en étant compris comme un principe d'action et de dynamisme économique et de responsabilité.
- ❑ Les entreprises sont responsables de leur impact sur l'environnement et de leurs pratiques. Un plan national de développement durable articulera les besoins et les pratiques des entreprises aux investissements nécessaires pour garantir la croissance.
- ❑ L'établissement de taxes, en particulier pour les camions, devrait permettre de financer les mesures en faveur de l'écologie et du développement durable.
- ❑ Il est nécessaire d'intégrer les coûts induits par la consommation d'énergie au coût global d'un produit. Cette mesure doit être débattue au niveau européen.
- ❑ Les ménages et les entreprises ne doivent pas être affectés par ces mesures. L'Union Européenne sera sollicitée pour proposer une TVA à taux réduit sur les produits écologiques qui respectent le climat et la biodiversité.

Au collège comme dans les lycées d'enseignement, général, technologique, et professionnel, chaque membre de la communauté éducative peut s'investir dans le "Grenelle Environnement à l'École".